



Info_156_ED_2011-12
16 juillet 2012

**« Les assises devront servir à mettre le débat du financement de l'enseignement supérieur sur la table »
(Christian Lermينياux, Cdefi)**

Dépêche AEF 169737 du 13-07-2012

« L'investissement français dans son enseignement supérieur est loin de la moyenne européenne. Je crois que les assises devront servir à mettre le débat du financement de l'enseignement supérieur sur la table : que ce soit la question des frais de scolarité, mais aussi et surtout la participation des entreprises », indique à AEF Christian Lermينياux, président de la Cdefi (Conférence des directeurs d'écoles françaises d'ingénieurs), qui précise que « l'une des contributions [de la Cdefi] aux assises portera là-dessus ». Il revient aussi, avec Jean-Louis Billoët, premier vice-président de la conférence, sur la question budgétaire : « Le rapport de la Cour des comptes prononce des choses gravissimes concernant l'enseignement supérieur, en laissant entendre que les établissements ne consomment pas la totalité de leur masse salariale ! S'ils ne le font pas, c'est justement parce que grâce à la 'fongibilité asymétrique', qui leur permet d'utiliser des crédits de masse salariale pour leur fonctionnement, elles font en sorte d'économiser d'un côté pour subvenir à leurs besoins de l'autre ! » Il estime aussi que « depuis quatre ans, les écoles d'ingénieurs ont travaillé à euros constants » et que « si cela continue comme ça, [elles] ne pourront plus assumer la croissance et la compétitivité des entreprises en formant des cadres de haut niveau ». Par ailleurs, il fait des propositions d'évolution du système Sympa.

AEF : Comment la Cdefi réagit-elle aux déclarations du nouveau gouvernement concernant ses priorités d'une part, et l'enseignement supérieur d'autre part ?

Christian Lermينياux : D'une manière générale, nous avons l'impression que le primaire et le secondaire sont privilégiés par rapport au supérieur, dans le langage. L'enseignement supérieur et la recherche doivent faire partie des priorités du gouvernement s'il veut mener une stratégie de croissance. Le rapport de la Cour des comptes prononce des choses gravissimes concernant l'enseignement supérieur, en laissant entendre que les établissements ne consomment pas la totalité de leur masse salariale ! S'ils ne le font pas, c'est justement parce que grâce à la « fongibilité asymétrique », qui leur permet d'utiliser des crédits de masse salariale pour leur fonctionnement, elles font en sorte d'économiser d'un côté pour subvenir à leurs besoins de l'autre ! Ce ne sont pas des enveloppes séparées, on ne peut pas en regarder une sans regarder l'autre. C'est grave que la Cour des comptes laisse penser que c'est l'opulence dans les établissements!

Jean-Louis Billoët : Quant au fait qu'il y a un fond de roulement d'1,7 milliard d'euros [selon l'audit de la Cour des comptes, c'est juste ce qu'il faut aux établissements pour ne pas être considérés comme étant en déficit ! Nous sommes obligés d'avoir cette réserve.

AEF : Qu'en est-il de la situation particulière des écoles d'ingénieurs, sur un plan budgétaire ?

Christian Lermينياux : Pour les écoles d'ingénieurs publiques, il serait utile de remettre leur situation en perspective, en comparant les efforts consentis depuis quatre ans aux services rendus. Les écoles d'ingénieurs ont fortement augmenté le nombre de leurs diplômés, le nombre de leurs doctorants, ainsi que leur taux de producteurs en recherche. Nous sommes aujourd'hui arrivés au même niveau que celui des universités monodisciplinaires, en termes de ratios, et certains continuent à soutenir que les écoles d'ingénieurs ne font pas de recherche !

Or depuis quatre ans, elles ont travaillé à euros constants, leur budget de fonctionnement étant stable si on retire l'inflation. Tous les objectifs qui nous ont été assignés ont pourtant été

atteints, sans parler de l'employabilité de nos diplômés ! Si cela continue comme ça, nous ne pourrons plus assumer la croissance et la compétitivité de nos entreprises en formant des cadres de haut niveau, alors que le nombre de candidats dans nos établissements augmente fortement. Il est urgent que le gouvernement se fixe comme priorité d'augmenter le nombre d'ingénieurs diplômés en France (de 31 000 par an aujourd'hui, il faudrait passer au plus vite à 40 000) et se donne les moyens de le faire.

AEF : Que proposez-vous donc concrètement ?

Christian Lermaniaux : Il faut y aller étape par étape. D'abord, nous souhaitons un dégel large des crédits qui ont été gelés en 2012, pas seulement pour ceux des établissements qui sont en difficulté. Il ne faut pas instaurer de prime aux moins vertueux ! Inversement, si on double la réserve, les établissements vont aller au-devant de gros soucis financiers.

Jean-Louis Billoët : Il faut dans le même temps lutter contre les lieux communs, qui consistent à dire par exemple qu'à cause de la dualité française entre grandes écoles et universités, les écoles d'ingénieurs seraient plus riches que les universités : c'est faux ! Nous sommes traités exactement comme les universités monodisciplinaires. Quant aux écoles des ministères techniques (Industrie, Agriculture, Défense, etc.), je rappelle qu'elles ont eu à subir la RGPP... Il faut aussi éviter de suivre les recommandations de la Cour des comptes : si on cherche à compenser ceux qui ont un déficit en masse salariale par ceux qui ont un surplus, on favorise ceux qui ne gèrent pas bien leur budget, alors que c'est techniquement possible. De plus, si on le fait, ceux qui ont un excédent de masse salariale se retrouveront en déficit, puisqu'ils utilisent justement cet argent pour faire fonctionner leur établissement : il faut bien comprendre en effet que ce sont les moins dotés en crédits de fonctionnement qui ont un excédent de masse salariale, puisque cela a été fait par construction !

AEF : Quelle évolution préconisez-vous pour le modèle Sympa de répartition des moyens qui concerne aussi les écoles d'ingénieurs relevant du MESR ?

Christian Lermaniaux : Nous considérons d'abord qu'il n'est pas appliqué à 100 %. On a toujours des établissements sur-dotés et d'autres sous-dotés. Il faut donc ramener les établissements sous-dotés au niveau de financement moyen ou, si les finances ne le permettent pas, procéder à une compensation entre établissements. Nous sommes par ailleurs partisans de faire en sorte que les emplois soient eux aussi gérés par le système Sympa. Crédits de fonctionnement et emplois, c'est la même chose, du point de vue de la gestion. Si on veut développer des formations, il faut pouvoir redéployer les crédits là où on en a besoin, autant pour les écoles externes du MESR que pour les écoles des ministères techniques, qui sont encore plus sous pression.

AEF : Qu'attendez-vous des assises de l'enseignement supérieur et de la recherche ?

Christian Lermaniaux : Une récente étude de l'OCDE montre que la France, si elle n'est pas en tête des dépenses nationales en faveur de l'éducation, affiche un écart encore plus grand avec les autres pays en ce qui concerne le supérieur. L'investissement français dans son enseignement supérieur est loin de la moyenne européenne ! Je crois que les assises devront servir à mettre le débat du financement de l'enseignement supérieur sur la table : que ce soit la question des frais de scolarité, mais aussi et surtout la participation des entreprises. Celles-ci ne sont pas opposées à l'idée de mieux financer le supérieur, mais elles veulent être sûres qu'elles n'arroseront pas le désert. L'une de nos contributions aux assises portera là-dessus.

Il y a aussi des rigidités à lever. L'État peut nous aider à être plus efficaces. Nous souhaiterions qu'il pilote davantage, en fonction d'objectifs basés sur ses besoins. L'État doit faire des choix, et les assumer en termes de financement. Il faut repenser l'équation globale : faire le choix de la licence peut induire de ne pas faire le choix de développer les formations d'ingénieurs. Sans contester la nécessité de réduire l'échec en licence, après trois ans de mise en œuvre du « plan licence », les résultats se font encore attendre. À un moment donné, l'État ne pourra pas faire l'économie d'un plan prévisionnel en termes d'effectifs formés, et affecter les moyens en conséquences. Dans quel domaine veut-on des diplômés et à quel niveau ? C'est le pilotage que nous appelons de nos vœux.

Nous attendons enfin des assises qu'elles apportent des réponses en termes d'organisation du supérieur sur le territoire : quelle est la position du gouvernement sur « l'université territoriale » ? Va-t-on vers un troisième acte de la décentralisation, et qu'est-ce que cela signifie ?

Geneviève Fioraso entend « réformer en profondeur et agir dans la durée »

Dépêche AEF 169338 du 09-07-2012

« Nous n'allons pas déléguer la résolution de tous les problèmes aux assises. Par exemple la résorption de la précarité des personnels ou l'insertion professionnelle des docteurs seront traitées dans le cadre des instances concernées. Nous différencions ce qui relève du travail du ministère et ce qui relève d'un travail de fond. Les assises ont vocation à aborder les enjeux de la place de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la connaissance dans la société. » C'est ce que déclare Geneviève Fioraso, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, mercredi 11 juillet 2012, à l'occasion de la présentation des assises de l'enseignement supérieur et de la recherche qui ont fait l'objet d'une communication en conseil des ministres (AEF n°169456 dans ce fichier). Le comité de pilotage des assises est présidé par Françoise Barré-Sinoussi, prix Nobel de médecine, le rapporteur général étant Vincent Berger, président de l'université Paris-Diderot (AEF n°1069338 dans ce fichier). Trois thèmes seront soumis aux débats des assises : la réussite des étudiants, la réorganisation de la recherche et la révision de la gouvernance des établissements et des politiques de sites et de réseaux.

La première phase de « consultation nationale » aura lieu de juillet à mi-septembre 2012. Françoise Barré-Sinoussi précise que cette phase se déroulera sous la forme de rencontres et d'auditions, mais aussi de « contributions écrites » car le comité de pilotage « ne pourra pas recevoir tout le monde ». « Ces auditions et ces contributions nourriront le cahier des charges pour les assises territoriales », précise Vincent Berger.

La deuxième phase, à savoir les assises territoriales, aura lieu en octobre, « sous la direction des régions et de scientifiques ». Puis « toutes les contributions serviront à organiser la dernière phase, les assises nationales, qui se tiendront fin novembre ». Le comité de pilotage des assises remettra son rapport fin décembre et une loi d'orientation sera soumise au Parlement début 2013 pour « corriger » les lois de 2007 (LRU) et de 2006 (recherche).

Comité de pilotage indépendant

Françoise Barré-Sinoussi (AEF n°169456 dans ce fichier) dit avoir accepté de présider ce comité de pilotage, soulignant qu'il est « indépendant », car « plusieurs de [ses] sujets de préoccupation » seront débattus, notamment « la situation des étudiants et des jeunes chercheurs qui est aujourd'hui difficile et précaire ». De plus, « la recherche sera au coeur des débats », se réjouit-elle, notant qu'« il est actuellement difficile d'expliquer le fonctionnement de la recherche en France ». « Il est nécessaire d'améliorer l'image de la recherche française à l'étranger, la gouvernance et la multidisciplinarité », indique-t-elle. Pour Vincent Berger, « il faut reconstruire, sur la durée, la confiance entre les étudiants, les enseignants-chercheurs, les chercheurs, les personnels administratifs et l'État. C'est un cercle vertueux à enclencher. »

Geneviève Fioraso veut « changer de méthode » par rapport au gouvernement précédent : elle compte « rénover dans le dialogue, en toute transparence, avec tous les acteurs ». En outre, la ministre, qui souhaite « revaloriser l'image de l'université », entend « réformer en profondeur et agir dans la durée. C'est plus difficile et plus ambitieux que de faire des effets de manche. »

Simplifier et rééquilibrer

Évoquant les différents thèmes des assises, Geneviève Fioraso rappelle que la réussite des étudiants constitue la priorité du gouvernement. Cela passe notamment par « un service public territorialisé d'orientation et d'insertion professionnelle » portant sur les dernières années du lycée et les premières années post-bac, en lien avec le ministère de l'Éducation nationale, par « une reconnaissance de l'investissement pédagogique » des enseignants, par « l'accompagnement personnalisé et l'innovation pédagogique », l'amélioration des conditions de vie des étudiants et une réforme de la formation des enseignants avec des écoles du professorat « internes aux universités ».

S'agissant du plan licence, pour lequel 700 millions d'euros ont été engagés « sans aucun résultat », le ministère est en train « d'analyser les raisons de cette inefficacité et d'identifier les endroits où cela a fonctionné et les bonnes pratiques qui pourraient être généralisées ». Par ailleurs, elle note qu'il faut « peut être moins spécialiser les deux premières années de licence » et « revoir la multiplicité des masters : avoir 3 000 masters, ce n'est pas très lisible ni pour les étudiants, ni pour les employeurs. On peut travailler en réseau et mutualiser des formations pour mieux utiliser l'argent public. »

À propos de la gouvernance des établissements et de la politique de site, « l'objectif est de simplifier les dispositifs accumulés et qui ont brouillé la lisibilité du système ». Elle rappelle également son attachement à « la collégialité » et à « la mise en réseau », en opposition à « la concurrence frontale entre les établissements ». Pour autant, les projets qui sont engagés, notamment dans le cadre des investissements d'avenir « ne seront pas freinés », notamment pour ne pas remettre en cause « le travail réalisé par les équipes », mais « un rééquilibrage pourra être opéré au fil de l'eau ». Elle relève par exemple qu'il est « nécessaire que les organismes retrouvent toute leur place dans les territoires avec les universités ».

Voici la composition du comité de pilotage des assises:

- présidente : François Barré-Sinoussi
- rapporteur général : Vincent Berger
- parlementaire auprès du comité de pilotage : Jean-Yves Le Déaut, député PS de Meurthe-et-Moselle
- secrétaire général : Stéphane Kesler, IGAENR
- secrétaire général adjoint : Florent Olivier, responsable du service offre de formation de l'université Paris-Est Créteil, ancien président de la CJC (Confédération des jeunes chercheurs)

Les autres membres du comité de pilotage sont :

- Ariane Bliet, directrice des relations internationales de l'université d'Aix-Marseille ;
- Véronique Chankowski, professeure des universités en histoire grecque à l'université Lille-III, membre de l'IUF ;
- Bruno Chaudret, président du conseil scientifique du CNRS, membre de l'Académie des sciences ;
- Catherine Colliot-Thelene, professeure des universités à l'université Rennes-I, membre de l'IUF ;
- Roger Fougères, ancien vice-président enseignement supérieur et recherche du conseil régional Rhône-Alpes ;
- Claire Guichet, membre du Cese, ancienne présidente de la Fage ;
- Christophe Lecante, président de la société TKM, administrateur et président de la commission Innovation du Comité Richelieu ;
- Rémy Mosseri, directeur de recherche au laboratoire de physique théorique de la matière condensée (UMR CNRS-UPMC) ;
- Sandrine Murcia, directrice générale de la société Spring-Lab, présidente de Silicon Sentier ;
- Frédérique Pallez, directrice du centre de recherche en sociologie de l'École des mines ;
- Antoine Petit, directeur adjoint de l'Inria ;
- Brigitte Plateau, administratrice générale de Grenoble INP ;
- Jean-Baptiste Prévost, membre du Cese, ancien président de l'Unef ;
- Andrée Sursock, secrétaire générale adjointe de l'EUA ;
- Pierre Tambourin, directeur général de Genopole ;
- Cédric Villani, médaille Fields 2010, directeur de l'Institut Henri-Poincaré ;
- Anne-Lucie Wack, directrice d'Agropolis Fondation

Françoise Barré-Sinoussi présidera le comité de pilotage. Vincent Berger en sera le rapporteur

Dépêche AEF 169338 du 09-07-2012

Le comité de pilotage des assises de l'enseignement supérieur et de la recherche devrait être présidé par Françoise Barré-Sinoussi, prix Nobel de médecine 2008, et Vincent Berger, président de l'université Paris-Diderot, devrait en être le rapporteur, selon les informations recueillies par AEF. Une communication de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Geneviève Fioraso, est prévue au conseil des ministres de mercredi 11 juillet 2012. Elle doit préciser l'organisation des assises régionales qui se tiendront en septembre-octobre et des assises nationales qui auront lieu fin novembre-début décembre, ainsi que la composition du comité de pilotage.

Née en 1947, **Françoise Barré-Sinoussi** est directrice de recherche Inserm et professeur à l'Institut Pasteur où elle dirige, depuis 2005, l'unité « régulation des infections rétrovirales ». Elle a été élue à l'Académie des sciences en 2009. Entre 1992 et 2004, elle dirige l'unité de biologie des rétrovirus de l'Institut Pasteur, institution qu'elle a rejoint en 1971 d'abord comme contractuelle. En 1988, elle y prend la direction du laboratoire de biologie des rétrovirus. Ses thèmes de recherche sont le VIH/sida, la rétrovirologie et l'immuno-virologie pour lesquels elle a obtenu le prix Nobel de médecine avec Luc Montagnier en 2008. Titulaire d'une thèse de doctorat d'État sur la virologie, Françoise Barré-Sinoussi est notamment membre du conseil scientifique du PRES Sorbonne Paris Cité et membre du comité de surveillance des investissements d'avenir.

Né en 1967, **Vincent Berger** préside l'université Paris-Diderot depuis mai 2009 et a été réélu en mars 2012, après avoir dirigé l'UFR de physique (2006-2009) et le laboratoire des matériaux et phénomènes quantiques, une unité mixte de recherche associant l'université et le CNRS (2001-2006). Avant de rejoindre l'université en qualité de professeur en 2001, il avait démarré sa carrière au laboratoire central de recherches du groupe Thales (ex-Thomson-CSF) en 1990. Ancien élève de l'École normale supérieure de Paris (1988), Vincent Berger est l'auteur de plus de 130 publications et a déposé une quinzaine de brevets. Il est par ailleurs membre junior de l'IUF (Institut universitaire de France, promotion 2006), expert pour le CAS (Centre d'analyse stratégique). En 2011, il a été conseiller pour l'université et la recherche au sein de l'équipe de campagne de Martine Aubry, première secrétaire du PS, candidate à la primaire socialiste en vue des élections présidentielles de 2012.

Les assises de l'enseignement supérieur et de la recherche et la nomination de Simone Bonnafous au conseil des ministres du 11 juillet 2012

Dépêche AEF 169456 du 11-07-2012

Trois thèmes seront débattus lors des assises de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui se tiendront en octobre (assises territoriales) et fin novembre (assises nationales), après une « phase de consultation nationale de juillet à septembre 2012 », indique Geneviève Fioraso dans une communication au conseil des ministres, le 11 juillet 2012. Le rapport sur les assises sera rendu en décembre et « des dispositions corrigeant la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités et la loi de programme du 18 avril 2006 pour la recherche seront soumises au Parlement dès le début 2013 », précise aussi la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Le premier thème à l'ordre du jour sera « la réussite de tous les étudiants, avec une attention spécifique portée au premier cycle, comme à l'orientation et à l'insertion professionnelle, et la préparation d'un plan national pour la vie étudiante ». « Conformément à l'engagement présidentiel, les 5 000 emplois supplémentaires pour l'enseignement supérieur, dont 1 000 en 2013, seront affectés prioritairement au premier cycle », poursuit la ministre. « Par ailleurs, un nouveau cadre de formation des enseignants au sein des universités sera mis en œuvre à la rentrée 2013, en lien étroit avec le ministère de l'Éducation nationale. »

Le second thème abordé lors des assises sera « la réorganisation de la recherche, de ses institutions, de sa stratégie internationale, de son rôle dans l'économie et de son impact sociétal, sanitaire et environnemental ». Elle précise : « Les rôles respectifs des universités, des organismes nationaux de recherche et des écoles, ainsi que des agences et alliances nationales récemment créées, seront réprécisés ou redéfinis. » De plus, le MESR et le ministère du redressement productif « soutiendront une initiative nationale en faveur de la recherche technologique, immédiatement transférable dans le tissu industriel, notamment les petites et moyennes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire ».

Le dernier thème sera consacré à « la révision de la gouvernance des établissements et des politiques de sites et de réseaux ». « Les formes et modalités de l'autonomie des établissements, ainsi que les nouvelles formes de coopération entre établissements seront réexaminées », indique Geneviève Fioraso.

La communication de la ministre confirme par ailleurs que les assises « seront animées par un comité de pilotage présidé par Françoise Barré-Sinoussi, Prix Nobel » et que Vincent Berger en serait « le rapporteur général » (voir ci-dessus).

Enfin, la nomination de Simone Bonnafous comme directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est annoncée lors de ce même conseil des ministres.

La Confédération des jeunes chercheurs espère voir émerger « une vision professionnelle du doctorat »

Dépêche AEF 169465 du 11-07-2012

« De très nombreux enjeux ayant trait à la professionnalisation des jeunes chercheurs sont aujourd'hui inévitables dans la large concertation qui doit être menée sur l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche. » C'est ce que déclare la CJC (Confédération des jeunes chercheurs) en réaction au lancement des assises de l'enseignement supérieur et de la recherche par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Geneviève Fioraso, mercredi 11 juillet 2012. La CJC espère « qu'au terme de ces assises émergera une vision professionnelle du doctorat, seule garantie pour les jeunes chercheurs que leurs poursuites de carrière ne se feront pas dans l'instabilité statutaire et financière ».

« À cet effet », la CJC rappelle les recommandations européennes, qui « font du doctorant un jeune chercheur à part entière et dont les compétences doivent pouvoir être mises à disposition de tous les secteurs d'emploi dès le doctorat ». Au-delà des objectifs de réussite en premier cycle, « les jeunes chercheurs travaillant en France demandent aujourd'hui la reconnaissance professionnelle de leurs travaux de recherche dans l'ensemble du tissu socio-économique », précise la confédération.

De jeunes chercheurs sans salaires et sans couvertures sociale

Pour la CJC, « des progrès majeurs doivent émerger du travail de réflexion et de proposition qui s'engage aujourd'hui » et ce « tant en termes de contractualisation (contrat doctoral, Ater, vacations, libéralités...) qu'en termes d'ouverture des fonctions publiques et de la reconnaissance du doctorat dans les conventions collectives ». La CJC demande à ce titre « la résorption effective des conditions de travail inacceptables dans lesquelles de nombreux jeunes chercheurs se retrouvent à effectuer leurs travaux de recherche, sans salaire et/ou sans couverture sociale ».

Enfin la CJC annonce qu'elle se tiendra à disposition du comité de pilotage des assises et de ses relais dans les territoires « de manière à s'assurer de la prise en compte des problématiques spécifiques aux jeunes chercheurs, qui diffèrent de celles des étudiants sur l'ensemble de ces points » et ce, « afin que les jeunes chercheurs, qu'ils soient de nationalité française ou étrangère, puissent mettre leurs talents scientifiques, intellectuels et humains au profit de la science et du reste de la société ».